

DÉPARTEMENT DE HAUTE ET GARONNE  
COMMUNE DE GEMIL

Maître de l'ouvrage



**LES PARCS AMÉNAGEUR**  
2 Boulevard d'Arcole  
31000 TOULOUSE

OPERATION

**PROJET DE LOTISSEMENT DE 6 LOTS  
LOTISSEMENT "Le Hameau Perché"**

A19465	Programme des travaux	<b>PA8-1</b>
Février 2020		
Architecte	 <b>M G S</b> ARCHITECTES	<b>GAY-SOUSTELLE &amp; autres</b> Scop ARL d'architecture 93, faubourg LACAPELLE – 82000 MONTAUBAN Tél : 05 63 91 04 90 <a href="mailto:agence@mgs-architectes.com">agence@mgs-architectes.com</a>
Bureau d'Études VRD	 Ingénierie Voirie & Réseaux	<b>Agence de Moissac</b> 47, rue de l'inondation 82200 MOISSAC Tél : 05 63 04 08 38 <a href="mailto:moissac@sogexfo.com">moissac@sogexfo.com</a> <b>Agence de Toulouse</b> 20, rue du Sergent Vigné 31500 TOULOUSE Tél : 05 61 54 00 52 <a href="mailto:toulouse@sogexfo.com">toulouse@sogexfo.com</a>

## **A - GENERALITES**

Le présent programme des travaux et les plans techniques annexés définissent les travaux de viabilité du lotissement à usage d'habitations « Le Hameau Perché » à Gemil (31).

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

Les surfaces, côtes, pentes et positions des ouvrages et branchements portées sur les plans sont données à titre indicatif. Le nombre des ouvrages est susceptible de varier en fonction des études techniques.

## **B - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET OUVRAGES PROJETES**

D'une manière générale, les travaux seront réalisés conformément aux plans ci-annexés.

### **1-VOIRIE**

Les travaux de voirie consistent en la création d'un accès qui desservira les 6 lots.  
Le fossé existant au droit de l'opération sera busé.

Les travaux se décomposent ainsi :

- Busage du fossé avec une buse en béton armé diamètre 400,
- Remblai en grave concassé 0/20 de 0,30 m d'épaisseur environ.
- Revêtement enrobés 0/10 de 0,05m d'épaisseur au droit des accès aux lots.

Mise en place de bordures conformément au plan voirie PA8-2.

## **2-ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES**

### **2.1 EAUX USEES**

En l'absence de réseau collectif d'assainissement eaux usées à proximité de l'opération, chaque acquéreur réalisera à sa charge un dispositif d'assainissement autonome sur son lot. Il lui appartiendra de choisir la filière adaptée et à la faire valider par les services techniques compétents. Les eaux claires issues des assainissements autonomes pourront se rejeter dans les tabourets eaux pluviales.

En fonction de la filière choisie, de la côte d'implantation de l'habitation et de la côte d'implantation du dispositif d'assainissement autonome, il pourra s'avérer nécessaire de mettre en place des dispositifs de relevage des eaux claires issues des assainissements autonomes.

### **2.2 EAUX PLUVIALES**

Un tabouret sera posé pour chaque lot et raccordé à la canalisation busant le fossé. Ces tabourets serviront à raccorder les eaux pluviales des futures habitations ainsi que les eaux claires issues des assainissements autonomes.

Les réseaux d'assainissement et les branchements du lotissement seront réalisés conformément au plan réseaux n° PA8-2.

## **3- EAU POTABLE - DEFENSE INCENDIE**

Les travaux seront réalisés conformément au plan PA8-2 et aux prescriptions du service concessionnaire.

Les travaux se décomposent ainsi :

- Création de 6 branchements individuels raccordés sur la canalisation diamètre 150 existante au droit de l'opération.

La défense incendie sera assurée par le poteau existant sur la voie de la résidence du Moulin. Le poteau incendie est à 245 ml des accès aux lots. Sa position figure sur plan de situation PA1.

Le lotissement est classé en zone de risque courant faible.

#### **4- ELECTRICITE**

Les réseaux seront réalisés conformément au plan PA8-2 et aux prescriptions du concessionnaire.

Le réseau de distribution d'énergie électrique aura pour origine un REMBT existant sur le terrain, en bordure de la route de Roqueserière

##### **4.1 ELECTRICITE**

Les travaux d'électricité comporteront :

- La mise en place des câbles souterrains posés en tranchées communes.
- La fourniture et pose des coffrets de branchement sur socle équipés de coupe circuit.

#### **5- TELECOMMUNICATION**

Le réseau sera réalisé conformément au plan PA8-2 et aux prescriptions du concessionnaire.

Le réseau de gaines téléphoniques aura pour origine le réseau existant au droit de l'opération, Route de Roqueserière.

Les travaux se décomposeront ainsi :

- Mise en place de canalisation en souterrain en tranchées communes PVC 42/45 mm de distribution et PVC 25/28 mm pour les branchements.
- Confection de chambres de tirage L1T et L2T avec bornier.
- Fourniture et pose de regards de branchement de dimensions intérieures 0,30 m x 0,30 m environ

#### **6 – AMENAGEMENT PAYSAGER**

Sans objet

#### **7 – ORDURES MENAGERES**

Le ramassage des ordures s'effectue en porte à porte.

Les 6 lots utiliseront des containers individuels qu'ils positionneront les jours de collecte sur leur accès, en bord de la voie publique.